

p.B.15.21.Bhoutan. - RS/ba
p.B.73.Ind.O.

Le 27 mars 1972

a.161.1.Bhutan
ad: a.161.1.Sikkim ✓ - BZ/ps
a.221.50.✓

Note à la Division des affaires

Relations de la Suisse
avec le Bhoutan et le Sikkim.

	administratives	BSJ	BZ		3/3
Origine		2813	28		11.4
Visa		13	82		82
EPD		28.3.72			15
Ref.					

Nous nous référons à la note que vous nous avez adressée en date du 10 février 1972. Nous avons soumis, comme nous vous l'avons indiqué, votre note à notre ambassade à la Nouvelle Delhi, qui nous a répondu en date du 23 mars par un télégramme dont vous trouverez copie en annexe. Nous partageons entièrement l'avis de notre ambassade et nous croyons, pour l'instant du moins, devoir renoncer pour des raisons politiques au projet de l'envoi d'un haut fonctionnaire à la retraite en mission auprès du gouvernement du Bhoutan afin d'y assumer, à temps partiel, les fonctions de conseiller personnel du Roi de ce pays; ce d'autant qu'en ce moment les problèmes des prisonniers de guerre, dans le cadre de l'exercice de notre mandat de puissance protectrice, ne favorisent pas particulièrement une telle action de notre part.

Il se peut toutefois que dans l'avenir, la situation ayant évolué, nous puissions revoir la question.

Division
des affaires politiques

Miesch

Miesch

1 annexe